

**Loi Immigration : après ce vote sans précédent,  
la FAS\* amplifie sa mobilisation auprès des acteurs de la solidarité.**

Après l'adoption d'une loi sans précédent sous la Ve République qui n'apporte aucun élément de maîtrise de l'accueil et de l'intégration des étrangers mais un déchaînement de mesures qui vont peser lourdement sur les étrangers en précarité, les conditions d'action des professionnels et des bénévoles dans les associations ainsi que sur l'ordre public et sur la force de notre société et de notre économie, la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) exprime sa plus vive inquiétude.

La FAS engage dès maintenant les démarches nécessaires à l'examen par le Conseil constitutionnel des mesures contraires aux principes fondamentaux de solidarité et de fraternité indissociables de notre République.

Gravement préoccupée pour le respect des principes de solidarité et notamment d'inconditionnalité, la situation des personnes et les conditions de la lutte contre la pauvreté par des intervenants sociaux et sanitaires déjà fragilisés, lucide sur les fragilités du pays, la FAS n'a pas ménagé ses efforts pour favoriser des évolutions conformes à l'intérêt général.

Elle déplore que les calculs politiques cyniques de tous ordres l'aient emporté au mépris de la cohésion sociale et des valeurs de notre République.

Dans ce contexte, la FAS est déterminée à amplifier ses actions pour faire prévaloir les impératifs de solidarité. Elle engage sans délai une consultation des acteurs de la solidarité (personnes concernées, travailleuses et travailleurs sociaux, bénévoles, directions, partenaires) pour déterminer les modalités de la mobilisation collective et leur être pleinement utile dans la phase de résistance constructive qui s'ouvre.

FAS : La Fédération est un réseau généraliste de lutte contre les exclusions. Elle regroupe plus de 870 associations et organismes qui agissent pour la solidarité. Ces structures représentent environ 2800 établissements et services qui représentent notamment 90 % des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) un grand nombre d'accueil de jour et de logements pour les plus précaires, la majorité des places d'accueil pour demandeurs d'asile et réfugiés et plus de 500 structures d'insertion par l'activité économique.



CE CERCLE DE SILENCE, ORGANISÉ DANS PLUS DE 180 VILLES EN FRANCE, EXPRIME :

- Le refus des traitements inhumains et dégradants que subissent des hommes, des femmes et des enfants sur le territoire français du simple fait qu'ils n'arrivent pas à faire reconnaître leurs droits.
- Le soutien aux exilés et à ceux qui les accompagnent dans leurs démarches.
- Le devoir d'informer l'opinion publique et de donner des outils de réflexion pour que chacun puisse se faire une opinion.

NOUS CONDAMNONS FERMEMENT :

- les contrôles d'identité au faciès
- les expulsions détruisant les liens familiaux
- la rétention dans des lieux d'enfermement
- le non respect des engagements de la France signataire des Conventions internationales (Droits de l'Enfant - Convention de Genève)

VOUS POUVEZ NOUS REJOINDRE  
MÊME POUR QUELQUES MINUTES.

À L'initiative de :

ACO ; ACAT ; Amnesty International Dijon, ATTAC ; CCFD-Terre Solidaire ; La Cimade - Dijon ; Club Unesco ; Eglise Protestante Unie de Dijon -Beaune et Côte d'Or ; LVN Observer, Partager, Agir ; LDH ; Mouvement de la Paix ; MAN Côte d'Or ; MRAP 21 Dijon, Pastorale des Migrants ; RESF21 ; Secours Catholique Bourgogne, SOS Refoulement ; UJFP Union Juive Française pour la Paix ; Personnes à titre individuel.